VOSGES matin

vendredi 12 décembre 2025

GÉRARDMER

Une première convention signée pour la liaison douce avec Bruyères

Audrey Martin



Une partie de la liaison douce doit être aménagée sur l'ancienne voie ferrée entre Laveline-devant-Bruyères et Gérardmer. Photo d'archives Eric Thiébaut

Les élus de la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges ont voté ce mercredi la signature d'une convention avec la SNCF dans le cadre du projet de création d'une liaison douce entre Gérardmer et Bruyères. Une convention pour que soit menée une étude environnementale préalable aux travaux.

C'est un projet de longue date qui est en passe de se concrétiser. Après avoir voté à l'unanimité en juillet leur engagement pour la création d' une liaison douce entre Gérardmer et Bruyères , les élus de la Communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) viennent de faire un pas de plus dans la réalisation de ce projet.

Réunis ce mercredi soir, ils ont validé la signature d'une « convention d'occupation temporaire avec la SNCF pour la ligne Laveline-devant-Bruyères - Gérardmer ». La future liaison douce, également connue sous le nom de « voie verte de la vallée de la Vologne », doit en effet passer sur l'ancienne voie ferrée.

• « Un inventaire quatre saisons sur une année »

« Il est nécessaire de signer une telle convention avec la SNCF qui est propriétaire des voies pour pouvoir intervenir sur les 16,5 km de l'ancienne ligne ferroviaire où la liaison douce sera aménagée. Notre communauté de communes et celle de Bruyères Vallons des Vosges (CCB2V), qui porte également le projet, doivent mener une étude environnementale préalable à tous travaux et cette convention autorise les membres du bureau d'études à intervenir sur place », explique John Voinson , vice-président de la CCGHV délégué à l'aménagement du territoire.

« Il s'agit d'une étude faune et flore dont le but est de vérifier quelles sont les différentes espèces présentes. Un inventaire quatre saisons sur une année. »

Avant le vote concernant cette convention, les conseillers communautaires ont d'ailleurs voté pour la signature d'une « convention de groupement de commande » avec mise en place d'une commission d'appel d'offres afin de déterminer quel bureau d'études se chargera de l'étude environnementale. « C'est donc parti. Ce n'était pas de la science-fiction », a commenté le président de la CCGHV Stessy Speissmann Mozas.

« C'est parti, oui », a confirmé John Voinson avant d'annoncer qu'une « convention de transfert de gestion » sera signée par la suite, en 2026. Elle « permettra la réalisation des travaux d'aménagement et la gestion du linéaire sur une durée à définir de 25 à 30 ans ». Pour rappel, le projet, porté par la CCGHV et la CCB2V est estimé à 6,6 millions d'euros. Le prochain comité de pilotage est prévu ce vendredi 12 décembre à Granges-Aumontzey.




Vosges
Vosges